

Bonjour à tous,

J'espère que vous allez bien et profitez (quand même) de quelques jours de vacances.

Comme je vous en informais récemment les vols internationaux à destination du Kenya reprennent à compter du 1^{er} août. A cet égard, vous trouverez ci-après le dernier communiqué de la "Kenya Tourism Federation" (original en anglais ci-joint).

Très bonne journée & à bientôt, Najoua

Le communiqué original, en anglais, d'un clic

Communiqué de la Kenya Tourism Federation

Reprise des vols : les dernières nouvelles au 28 juillet 2020

Suite au communiqué présidentiel annonçant la reprise des vols domestiques à partir du 15 juillet 2020 et des vols internationaux à compter du 1^{er} août 2020, les différents acteurs du tourisme de notre pays sont fin prêts à accueillir de nouveau

le monde au "Magical Kenya" pour vivre une expérience dans une nature qui a amplement profité de cette période pour se régénérer.

Dans le cadre de cette reprise, le Gouvernement Kenyan a mis en place un certain nombre de mesures, mûrement réfléchies, en matière de santé et de sécurité à l'attention de nos chers visiteurs et des prestataires de service.

Le Ministère des Transports, du Logement et des Travaux Publics a publié le **"Protocole des opérations aériennes durant la crise sanitaire du Covid-19"**. On y trouve dans la section **1.4.5** la rubrique **"Procédure de quarantaine pour les équipages et passagers (facilitation)"** suivante :

1. Tous les membres d'équipage, après un vol, seront dispensés d'une période de quarantaine : si leur température n'excède pas 37.5° ; s'ils ne montrent aucun symptôme du Covid-19 et si aucun cas suspect, à bord, n'a été constaté. En cas de cas suspect du Covid-19 sur le vol, tout l'équipage sera placé en quarantaine à leur domicile ou dans un lieu de résidence désigné à cet effet. Si les résultats sont négatifs, ils pourront reprendre le cours normal de leurs activités.
2. La Compagnie Aérienne aura la responsabilité d'assurer les briefings médicaux et les éventuels identifications de cas, lesquels, le cas échéant, devront être communiqués aux autorités compétentes.
3. Tous les passagers en provenance de vols internationaux et détenteurs d'un certificat attestant qu'ils sont négatifs au Covid-19 ; ne présentant pas une température au-dessus de 37.5° et de toux persistante ; ne montrant aucun signe de difficultés respiratoires et autres symptômes de fièvre, seront dispensés de quarantaine.
Toutefois, si un cas de Covid-19 a été identifié, les passagers dont les sièges sont situés dans les 2 rangs de celui affecté, seront placés en quarantaine pour être dépistés. Si les résultats s'avèrent négatifs, ils seront autorisés à partir.
4. Les passagers voyageant en dehors d'un Comté (County) devront respecter les mesures mises en place par le Comté de destination en matière sanitaire, conditions de voyage et Covid-19.

L'ensemble des acteurs de l'industrie touristique sont continuellement sensibilisés sur les différentes mesures à suivre, dans cette "nouvelle normalité", et notamment celles qui concernent la santé et la sécurité des clients.

Le Kenya a entrepris des efforts concertés dans ce combat contre la pandémie du Covid-19 dans l'objectif de minimiser au mieux sa propagation et le nombre de décès.

Avec la réouverture du ciel aérien, nous sommes prêts à accueillir **#TheMagicAwaits**.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à contacter :

KTF- Safety and Communication Centre

Tel: 020 8001000 – Cell: 0722745645 / 0738617499

Email: operations@ktf.co.ke – Twitter: @KTF_Kenya